

Calcul de l'allocation logement

Par marjo, le 08/08/2011 à 09:55

Bonjour,

je viens de divorcer.on a du vendre la maison.j'ai obtenu ma part .je dois prendre un appartement en location.je ne travaille pas.je ne perçois que la pension alimentaire de mon ex mari.aurais je droit à l'allocaion logement? est ce que la CAF prendra en compte cette part que j'ai reçu en vendant la maison? merci pour vos réponses.

Par mimi493, le 08/08/2011 à 14:31

Pensez à demander le RSA LA CAF prend en compte les revenus

Par marjo, le 09/08/2011 à 05:19

merci d'avoir répondu.

après ma séparation d'avec mon mari, je n'avais pas droit au RMI du fait que j'ai une pension.